

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

4.2. Règlement graphique – Plan de zonage de la
commune – Plan des risques

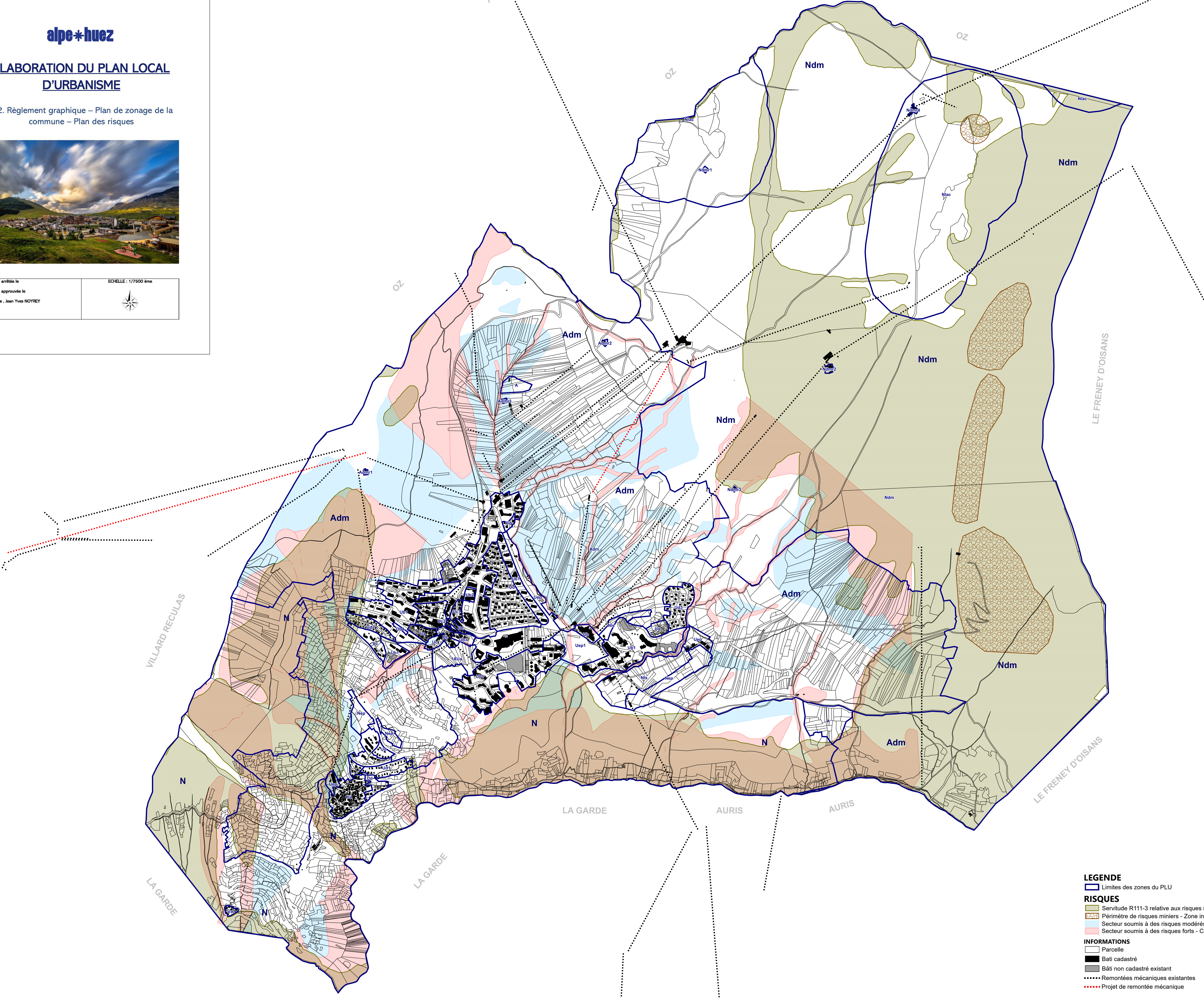


Version arrêtée le

Version approuvée le

Le Maire, Jean Yves NOYREY

ECHELLE : 1/7500 ème



LEGENDE

Limites des zones du PLU

RISQUES

Servitude R111-3 relative aux risques naturels

Périmètre de risques miniers - Zone inconstructible

Secteur soumis à des risques modérés - Constructions autorisées sous conditions

Secteur soumis à des risques forts - Constructions interdites sauf exception

INFORMATIONS

Parcelle

Bâti cadastré

Bâti non cadastré existant

Remontées mécaniques existantes

Projet de remontée mécanique

